



Sensations en vallée d'Aulps

14 - 17 ans

CONTACT ORGANISATEUR

Ufoval 74
3 avenue de la plaine - BP 340
74 008 Annecy
Tél: 04.50.52.30.00
ufoval@fol74.org

En savoir plus : www.fol74.org

Les indispensables :

- Fiche de renseignements médicaux, complétée et signée + médicaments et ordonnance.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du parapente+ autorisation parentale.

St Jean d'Aulps

Sensations en vallée d'Aulps

Centre de vacances l'Isle d'Aulps Réf. 074023001

Découvrir la vallée d'Aulps à travers une dominante sportive, rempli d'adrénaline. Des hauteurs de Morzine au Lac Lemman à Thonon, ce séjour vous fera découvrir les attraits de la vallée d'Aulps. Ce séjour s'adresse aux amateurs de sensations fortes.

Au programme en 8 jours: 1 séance de Via ferrate sur le rocher de l'éléphant, à Saint Jean d'Aulps ou à Morzine, 1 séance de kayak*, 1 randonnée et repas trappeur sous yourte et 1 baptême de parapente**.

Au programme en 15 jours: 2 séances de via ferrata, 2 séances de kayak*, 1 baptême de parapente** et 1 séance de Fantasticable!

La piscine chauffée du centre et les nombreux terrains de jeux à proximité favorisent des moments de détente. Par groupe de 8 jeunes encadrés par des guides permettant une approche de l'activité en toute sécurité.

Le Centre :

Au cœur du Haut Chablais, entre le pays du Mont Blanc et Genève, la Vallée d'Aulps égrène, tout au long de la Route des Grandes Alpes, ses villages montagnards dominés par deux grands noms : Morzine - Avoriaz et Les Gets. St Jean d'Aulps est un charmant village situé à 800 m d'altitude au cœur de cette vallée du Haut Chablais à laquelle il a donné son nom, la Vallée d'Aulps. Rénové en 2010, ce centre au cœur du village offre un hébergement de qualité. De nombreux chemins de randonnées partent directement du centre. Ces sentiers peuvent nous conduire à des ruisseaux sauvages, des lacs de montagne ou des cascades.



Activités

Via ferrata : Venez découvrir la Via Ferrata du rocher de la chaux aussi appelé « tête de l'éléphant », accompagné d'un guide de haute montagne ! L'activité est ludique, elle permet de goûter au plaisir du vide, **nul besoin d'avoir de l'entraînement et de grandes connaissances** dans le milieu montagnard pour pouvoir profiter des parcours équipés destinés à faciliter la progression et optimiser votre sécurité.

Vous évoluerez ainsi à votre rythme, sur une activité intermédiaire entre randonnée et escalade, en empruntant ces circuits conçus pour vous faire vivre des sensations fortes et innovantes !

1 guide pour 8 jeunes

Baptême de parapente : Découvrez les sensations du vol accessible à tous, avec un moniteur Diplômé d'Etat qualifié biplace. A la fin du vol, nous vous délivrons un certificat.

Le vol s'effectue sur le site de **Super-Morzine à 1600 m** d'altitude environ, situé au sud-ouest à mi-chemin sur la route qui mène à Avoriaz. Le transport par navette ou téléphérique est compris dans le prix de la séance.

Avec votre moniteur diplômé d'Etat, vous évoluerez au-dessus de la **vallée de Morzine** pour un vol d'environ 600 m de dénivelé, confortablement installé dans votre sellette comme dans un fauteuil !

Accessible à tous âges, enfants et adultes du monde entier, les personnes qui souffrent de vertige peuvent se rassurer immédiatement, car n'ayant plus de lien avec le sol le vertige n'existe plus et le décollage n'est pas une falaise à pic, mais simplement une pente en herbe très progressive, d'où la possibilité de décoller également à ski l'hiver, avec vue sur le domaine des Portes du Soleil.

En parapente, aucune sensation de chute verticale, on **plane comme un oiseau**. Il vous suffit de marcher quelques pas pour gonfler le parapente et ensuite, courir à peine une dizaine de mètres, pour ressentir et obtenir l'instant magique de l'envol.

A ce jour, des milliers de personnes ont découvert la magie et le **plaisir du vol** sous une **aile de parapente**, grâce à un **baptême de l'air en biplace**.

La durée de la rotation, c'est à dire la montée en navette, la préparation de la voile et le vol est d'environ une heure. Vous devez vous équiper de chaussures de randonnée ou de tennis, d'une veste polaire ou d'un coupe-vent.

1 guide par jeune

*Certificat médical de non contre-indication à la pratique du parapente + autorisation parentale obligatoires.

Randonnée: En avant, venez à la découverte d'une balade au cœur de la forêt de Morillon. A la clef, un repas bien mérité ainsi qu'une soirée sous la yourte !

1 guide pour 15 jeunes

Kayak : Venez découvrir avec nos guides de kayak ce superbe plan d'eau le lac bleu qui émerveille chacun par l'atmosphère idyllique qu'il dégage et la sérénité qu'il inspire...

1 guide pour 10 jeunes

Dès 14 ans et 1m40 minimum, savoir nager. Si vous portez des lunettes, prévoir de quoi les maintenir.

Fantasticable : Embarquez sur le Fantasticable... Pour une aventure exceptionnelle !!

Confortablement installé dans un harnais, vous survolez à presque 100 km/h et jusqu'à 240 m de haut le hameau de Plaine-Dranse.

A noter ! Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies : météo, santé de l'enfant...

De plus le programme est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la situation sanitaire liée au Covid19

Vie Quotidienne

1 animateur pour 10 enfants encadre les différentes activités. L'équipe de direction se compose d'un directeur, d'un adjoint et d'une assistante sanitaire. Des personnes de service assurent l'entretien des locaux. Un cuisinier économe et son aide préparent les repas.

Les animateurs, quel que soit le moment de la journée, sont toujours présents, avec un souci constant de sécurité et d'apprentissage.

L'alimentation : les repas, préparés à base de produits locaux par le cuisinier du centre, sont équilibrés, variés et pris à des heures régulières. Le repas est un temps éducatif durant lequel les animateurs veillent à ce que chacun goûte de tout, mange suffisamment et participe activement au débarrassage, au nettoyage des tables...

Les régimes alimentaires médicaux sont respectés. Les convictions religieuses et philosophiques le sont également, si elles n'ont pas d'incidences sur l'organisation collective.

Linge : le linge est lavé régulièrement par la lingère du centre. Malgré l'attention qu'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de lavage (linge déteint, abîmé). Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de pertes, il est indispensable de marquer les vêtements au nom de votre enfant. Pour les séjours de 8 jours, le linge n'est pas lavé sauf en cas d'accident.

Santé

Veillez remplir avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE que vous recevrez avec la confirmation d'inscription en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes spécifiques.

Le suivi médical est assuré par un adulte qualifié qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours.

Si votre enfant est malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Si votre enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance aux médicaments que vous donnez au responsable à l'arrivée au centre.

Les éventuels frais médicaux sont avancés par le centre, les ordonnances sont ensuite adressées aux familles contre remboursement (sauf si vous nous avez fourni une attestation CMU en cours de validité). Il est essentiel de nous informer, lors de l'inscription, de tout problème particulier important concernant la santé de votre enfant.



Relations Parents/ Enfants

Courrier : nous incitons les enfants à vous envoyer une lettre après leur arrivée. Ils sont bien sûr libres d'écrire autant de fois qu'ils le souhaitent. N'oubliez pas de glisser dans la valise des enveloppes timbrées à votre adresse. Des lettres de votre part sont également recommandées et les bienvenues. Nous vous conseillons de privilégier le courrier pour correspondre.

Téléphone : si vous souhaitez exceptionnellement joindre votre enfant par téléphone, faites le entre 17h et 19h en vous armant de patience car la ligne est souvent occupée. Le téléphone portable est fortement déconseillé, afin de profiter pleinement de la vie de groupe. Si toutefois l'enfant l'amène durant le séjour, son utilisation sera réglementée par l'équipe d'encadrement.

Internet : des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.fol74.org/blogs-de-nos-sejours. L'identifiant et le mot de passe vous seront communiqués sur la convocation de départ.

Argent de poche

Une somme de 10 € par semaine semble largement suffisante. Vous le remettez à un animateur en utilisant l'enveloppe « argent de poche » que vous recevrez avec la convocation de départ. Si vous utilisez un porte monnaie, n'oubliez pas d'indiquer les noms et prénoms de votre enfant dessus.

Objets de valeur

Ils sont déconseillés (vêtements de marque, téléphone portable, console de jeux, bijoux, appareil photo numérique, MP3...) et restent sous la responsabilité de l'enfant. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de dégradation, de perte ou de vol.

Assurance

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel (par exemple vol caractérisé). Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

Transports

Voyage en train jusqu'à Annecy ou Lyon. Transfert en car de la gare au centre, trajet d'environ 1 heure depuis Annecy, avec une compagnie de la Haute Savoie avec laquelle nous sommes en partenariat depuis plus de 10 ans.

Le voyage s'effectue de jour.

Une convocation regroupant toutes les informations vous sera envoyée 10 jours avant le départ.

A remettre le jour du départ

MEMO

- Fiche de renseignements médicaux complétée et signée
- Médicaments + ordonnance médicale (le cas échéant)
- L'enveloppe contenant l'argent de poche, sur laquelle vous aurez écrit le nom et le prénom de votre enfant ainsi que la somme contenue dans l'enveloppe.
- La fiche trousseau.
- Certificat médical de non contre indication à la pratique du parapente+ autorisation parentale.
- Tout autre document que vous jugerez utile de remettre à l'équipe de direction du séjour

ATTENTION ! Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

**Bon séjour avec UFOVAL 74 – Vacances
Pour Tous !**



Protocole sanitaire – Covid-19

1. Le protocole sanitaire

Le fonctionnement des séjours proposés est adapté, de manière à respecter le protocole sanitaire pour les Accueils Collectifs de Mineurs avec hébergement, établi par la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative, ainsi que le Ministère des solidarités et de la santé.

Le protocole sanitaire repose sur 5 fondamentaux :

- La distanciation physique
- Le respect des gestes barrières
- La limitation du brassage des enfants/jeunes
- Le nettoyage et la désinfection régulière des locaux et des matériels
- L'information et la communication à l'attention des familles et des enfants/jeunes ainsi que la formation des personnels.

Une organisation est donc mise en place pour permettre le respect de ces principes fondamentaux dans le fonctionnement de chaque centre. Cette organisation est mise en œuvre grâce au concours de la FOL74 et des communes. **Conformément au protocole reçu le 09 juin du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.**

Informations et conseils pour les parents

Expliquer aux enfants/jeunes que les séjours ne se dérouleront pas comme les précédents, s'ils en ont déjà vécu.

Evoquer avec les enfants/jeunes les nouvelles règles liées aux gestes barrières (je reste à distance de mes copains, je n'apporte pas de matériel (jeux de société, consoles de jeux, ...), je me lave souvent les mains, je ne me déplace pas comme je veux, les enfants de plus de 11 ans, les animateurs et l'équipe de direction portent parfois un masque, je dois bien respecter les consignes).

Vérifier la température de vos enfants/jeunes avant de les emmener sur le lieu de rdv du séjour (elle ne doit pas être supérieure ou égale à 38°C). Si l'enfant présente des symptômes ou a plus de 38°C, l'enfant ne doit pas prendre part au séjour et n'y sera pas accueilli.

Ne pas emporter de jeux collectifs de la maison. Seules les affaires personnelles (vêtements, accessoires, doudous...) et les jeux individuels (livres...) seront acceptés.

Les encadrants portent un masque lorsque la distanciation physique ne peut pas être respectée.

Les enfants de plus de 11 ans portent un masque lors d'activités durant lesquelles la distanciation physique n'est pas possible.

Le port du masque n'est pas requis pour les mineurs sauf lorsqu'ils présentent des symptômes d'infection à la covid-19.

Les gestes barrières seront réexpliqués aux enfants/jeunes lors des premiers jours par les animateurs.

Le gel hydro-alcoolique est déconseillé pour les enfants d'âge maternel et élémentaire. Nous privilégierons le savon et l'eau. Les enfants de plus de 11 ans pourront utiliser du gel hydro-alcoolique, mais nous privilégierons aussi le savon et l'eau.

2. L'accueil des enfants et des familles

Différents types de séjours peuvent être mis en place sur un même centre :

- Séjour de 7 jours
- Séjour de 14 jours

Les familles peuvent conduire leur enfant directement sur le lieu de séjour. Dans ce cas, leur accueil devra permettre de respecter les règles de distanciation physique et les gestes barrières. Les parents devront dans ce cas porter un masque grand public.

Sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'accueil. En cas d'accès, ils doivent être munis de masques.

Informations et conseils pour les parents

Les séjours se dérouleront en petits groupes de 15 enfants maximum, plus 2 animateurs.

Les groupes sont constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée du séjour. Ils peuvent cependant être adaptés pour tenir compte notamment de la nature des activités menées.

Les possibilités d'interaction entre les groupes seront réduites, en organisant les activités et l'utilisation des lieux communs en fonction de ces groupes.

Les personnels encadrants ont connaissance du protocole sanitaire, le respectent et le font respecter par les enfants et les jeunes.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes au covid-19 chez un enfant/jeune pendant le séjour :

- Il sera isolé immédiatement avec un masque dans l'infirmerie ou dans une salle dédiée.
- La famille sera contactée sans délai pour qu'elle vienne chercher l'enfant ou le jeune au plus vite.
- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu dans un ACM.

Si un personnel encadrant présente un ou plusieurs symptômes au COVID-19 : il sera isolé et rentrera à domicile immédiatement.



Protocole sanitaire - Covid -19

L'accueil des enfants/jeunes Conditions d'hébergement

Le nombre de lits par chambre permettra le respect des règles de distanciation physique. Une distance de 1m entre chaque lit sera respectée.

L'utilisation simultanée de deux couchettes d'un lit superposé est autorisée, à la condition que les mineurs y soient couchés tête-bêche.

Les chambres seront aérées plusieurs fois par jour. Le linge de lit sera lavé chaque fin de semaine.

Le ménage sera effectué deux fois par jours dans tous les lieux fréquentés par les groupes d'enfants.

Des points d'eau en nombre suffisant pour permettre le lavage des mains seront prévus à proximité des lieux d'accueil et des lieux d'activités.

En cas d'hébergement sous tentes, ces dernières permettront le respect des règles de distanciation physique.

L'accueil des enfants/jeunes La restauration

L'organisation des temps et l'accès aux lieux de restauration seront conçus de manière à limiter au maximum les files d'attente. Les jeunes déjeunent en respectant les règles de distancation physique.

L'organisation du temps de restauration permettra de limiter les éléments utilisés en commun pouvant faciliter les contacts et attroupements (salières, poivrières, carafes d'eau...)

L'aménagement des tables doit être prévu pour assurer les mêmes règles de distanciation physiques que celles appliquées dans le protocole sanitaire de l'hôtellerie-restauration (respect d'une distance de 1m linéaire entre 2 tables).

La désinfection des tables et des dossiers de chaises est effectuée après chaque repas.

Les règles d'hygiène et gestes barrières font l'objet d'un affichage dans les salles à manger.

Le lavage des mains sera effectué avant et après le repas.

L'accueil des enfants/jeunes Les transports

Les règles de distanciation physique s'appliqueront dans la mesure du possible suivant les transports utilisés dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs.

Durant les transports pour se rendre dans les lieux d'hébergement, les organisateurs veilleront, dans la mesure du possible, à la distanciation physique entre les groupes de 15 mineurs voyageant ensemble.

Pour les voyages en car, le véhicule fera l'objet avant et après utilisation, d'un nettoyage complet.

Le chauffeur maintiendra les distances de sécurité avec les passagers et portera un masque grand public lorsque cela ne peut être respecté.

Les enfants de plus de 11 ans devront porter un masque dans les transports et dès lors que les distances de sécurité ne peuvent pas être respectées à l'intérieur du véhicule.

A noter que **la SNCF impose le port du masque** pour toute personne entrant en gare et pour tous les voyageurs y compris les enfants de moins de 11 ans.

3. Information des familles

Suivi sanitaire :

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes au covid-19 chez un enfant/jeune pendant le séjour :

- Il sera isolé immédiatement avec un masque dans l'infirmerie ou dans une salle dédiée.
- **La famille sera contactée sans délai** pour qu'elle vienne chercher l'enfant ou le jeune au plus vite.
- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu dans un ACM.

Si un personnel encadrant présente un ou plusieurs symptômes au COVID-19 : il sera isolé et rentrera à domicile immédiatement.

Un assistant sanitaire, référent COVID-19, sera en charge du suivi sanitaire des enfants/jeunes dans chaque centre. Il est primordial que votre enfant/jeune respecte les règles sanitaires imposées ainsi que les gestes barrières durant tout le séjour. La sécurité du groupe auquel il appartient et des personnels encadrants en dépend.

En cas de manquement de la part de l'enfant ou du jeune, vous serez informés et une discussion s'engagera autour de la poursuite possible du séjour ou non.

Le Directeur/la Directrice du centre se tient à votre disposition pour toute question relative à l'accueil de votre enfant/jeune au sein du centre, et aux modalités d'organisation de l'accueil.

Vous pouvez également joindre le service UFOVAL au 04.50.52.30.00

4. Le rôle des familles

La prise de température de votre enfant avant le départ pour le séjour est primordiale. Si l'enfant présente des symptômes ou a plus de 38°C, **l'enfant ne doit pas se rendre sur le lieu de séjour et ne pourra pas y être accueilli**. La famille en informe au plus vite le Directeur/la Directrice du centre.

Les parents jouent un rôle fondamental dans la sensibilisation de leurs enfants au respect des règles de fonctionnement et des gestes barrières



Nom et Prénom de l'enfant :

| Chaque pièce du trousseau doit être marquée aux nom et prénom du jeune, à l'aide de bandes tissées et cousues. | <i>CONSEILLÉ</i> | <i>DANS LA VALISE</i> | <i>SUR SOI</i> | Inventaire de l'animateur | |
|---|------------------|-----------------------|----------------|---------------------------|--------|
| | | | | ARRIVEE | DEPART |
| VALISE ou SAC DE VOYAGE | 1 | | | | |
| CHAPEAU, CASQUETTE ou BOB | 1 | | | | |
| TEE –SHIRT, POLOS | 6 | | | | |
| PULL ou SWEET dont 2 Chauds | 4 | | | | |
| COUPE VENT / IMPERMEABLE | 1 | | | | |
| SHORT, BERMUDAS ou PANTACOURT | 4 | | | | |
| PANTALON | 4 | | | | |
| ROBE ou JUPE | Facultatif | | | | |
| SLIPS, CULOTTES ou CALECONS | 8 | | | | |
| PAIRES DE CHAUSSETTES | 4 à 7 | | | | |
| PYJAMA (plus en cas d'énurésie) | 2 | | | | |
| MAILLOT DE BAIN | 1 | | | | |
| SERVIETTE DE PLAGE | 1 | | | | |
| PETIT SAC A DOS pour la balade | 1 | | | | |
| NU-PIEDS | 1 | | | | |
| BASKETS | 2 | | | | |
| SERVIETTE DE TABLE | 2 | | | | |
| SERVIETTE DE TOILETTE | 2 | | | | |
| GANT DE TOILETTE | 3 | | | | |
| TROUSSE DE TOILETTE : Gel douche ou savon avec étui, shampoing, peigne ou brosse, brosse à dent, dentifrice, crème solaire, mouchoirs en papier | | | | | |
| NECESSAIRE COURRIER : Bloc, enveloppes, timbres, stylo | | | | | |
| 1 GOURDE D'EAU PERSONNELLE | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |



SEJOUR : Sensations en Vallée d'Aulps 14-17 ans

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

.....

Date du séjour : Du Au

A REMPLIR PAR LE MAITRE NAGEUR

Attestation de réussite au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique, nage en eau vive, surf, glisse aérotractée nautique, voile) en Accueils Collectifs de Mineurs.

Suivant l'arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM.

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants : Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA), Diplôme d'Etat de maître nageur sauveteur (DE de MNS), Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de Sport des activités aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées.

Ce document atteste l'aptitude du mineur à : effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre sur 20 mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité.

Je soussigné(e)

.....
.....

Titulaire du diplôme :

.....
.....

Date de délivrance du diplôme :

Certifie que l'enfant

.....
.....

Né(e) le / /

A passé avec succès les épreuves demandées.

Fait à le.....

Cachet et signature :



Autorisation parentale

Séjour : Sensations en Vallée d'Aulps

14/17 ans

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

.....

Date du séjour : Du Au

A REMPLIR PAR LA FAMILLE

Je soussigné(e) M. ou Mme

Responsable de l'enfant

L'autorise à participer à l'activité parapente durant le séjour.

Fait à le.....

Signature

